



3ème Concours National de Musique de Chambre
Samedi 13 Avril 2019 à Remiremont
Concours Labellisé « Concours national » par la CMF
Bulletin d'inscription

Nom de l'ensemble/type de formation :
Noms des musiciens et instruments :

Etablissement ou Société musicale :

Personne-Contact : Nom, Prénom :
Adresse :
Téléphone/mail :

Choix de la Catégorie : JUNIOR ESPOIR EXCELLENCE
(à entourer)

Autorisation utilisation photos/visuels :

J'autorise les organisateurs à utiliser photos ou visuels des participants au concours comme outils de communications et prendre des photos lors de celui-ci.

Signature valant acceptation:

Le dossier d'inscription est composé :

- du bulletin d'inscription rempli
- la signature de l'autorisation de l'utilisation de photos/visuels pour la communication
- d'un chèque dûment rempli à l'ordre de « Musique Municipale de Remiremont »,
- d'une courte présentation de l'ensemble en version numérique,
- d'une photo de l'ensemble en version numérique,
- d'un plan de scène avec la disposition des instruments, pupitres etc...



Frais d'inscription :

- Ensemble jusqu'au quintette : 10 euros par participant,
- Ensemble du sextuor jusqu'au dixtuor : 60 euros pour le groupe constitué.
- Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et dans la limite de places disponibles.
- Un email sera envoyé dès réception du dossier, afin de confirmer l'inscription,
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

Toute inscription au concours signifie l'acceptation du règlement.

Renseignements complémentaires : p-marie.budelot@ccpvm.fr

Règlement intérieur

Date et lieu du concours

Le concours aura lieu le samedi 13 avril 2019 au Centre Culturel de Remiremont (Place de l'abbaye). Il est placé sous le haut patronage de M. le Président de la Communauté de Communes de la Porte de Vosges Méridionales.

L'organisation administrative est gérée par le Directeur et les Professeurs de l'Ecole de Musique avec le concours de bénévoles.

Composition des ensembles musicaux

-Ils sont composés du duo au dixtuor,

-Tous les instruments sont admis dès lors que l'ensemble comporte au minimum un instrumentiste à vent ou percussions(conformément au projet de l'Ecole Municipale de Musique)

-Les ensembles seront en « autonomie » : ils ne seront pas dirigés.

Catégories

Le concours s'articule autour de 3 catégories :

-La catégorie JUNIOR : élèves des 1^{er} et 2^e cycles,

-La catégorie ESPOIR : élèves de fin de 2^e cycle et de 3^e cycle

-La catégorie EXCELLENCE : élèves de fin de 3^e cycle et musiciens confirmés.

Programme musical

Le programme est libre :

- Durée pour la catégorie JUNIOR : 10 minutes maximum,

- Durée pour la catégorie ESPOIR : 15 minutes maximum,

- Durée pour la catégorie EXCELLENCE : 20 minutes maximum.

Pour les œuvres éditées, les musiciens s'engagent à jouer uniquement sur des partitions originales, aucune photocopie ne sera tolérée.

L'ensemble prévoira 1 exemplaire original pour le jury.

Jury

Le jury est composé de musiciens professionnels et/ou professeurs qui se réservent le droit d'interrompre à tout moment une prestation. (pour raison de minutage notamment)

Prix

L'annonce des résultats et la remise des prix auront lieu le 13 avril durant le concert de gala débutant à 20h30. Trois prix par catégories seront attribués avec de nombreuses récompenses à la clé: numéraire, CDs, accessoires, bons d'achat chez nos partenaires, concerts offerts. Les lauréats de chaque catégorie seront invités à rejouer une partie de leur programme lors du concert de gala.

Inscription

L'ensemble souhaitant s'inscrire doit renvoyer le dossier d'inscription à l'adresse suivante :

Ecole de Musique 31 rue des prêtres 88200 Remiremont avant le 15 Mars 2019.

Envoi des documents numériques à p-marie.budelot@ccpvm.fr

Informations diverses :

-L'ordre de passage des ensembles sera communiqué le 6 avril 2019.

-Les informations plus précises concernant le déroulement du concours seront envoyées après réception du dossier,

-Le concours est entièrement public,

-Les photos et enregistrements sont interdits le jour du concours.

-Les frais liés au concours (hébergement, repas etc..) restent à la charge des participants ; une liste d'hôtels et de restaurants vous sera communiquée ultérieurement.